

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021

Date de convocation et d'affichage : 6 juillet 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h56.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	GATOUILLAT Marcel	ROBLET Bernard
BAGATTIN Mélanie	GESNOT Dany	ROUSSELOT Nicole
BAROIN François	GERARD Fabien	SEBEYRAN Marc
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	SOMSOIS Hervé
BEAUSSIER Jean-Marie	GIRARDIN Olivier	THIENOT Régis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	THOMAS Christine
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	VIART Jean-Michel
BLASSON Christian	GUILLAUMET Virginie	VOLHUER Michel
BOUDADI Rachida	GUITTON Jordan	ZAJAC Anna
BRANLE Christian	GULTEKIN Gulcan	
BRET Marc	GUNDALL Philippe	
BURRI Marie-Luce	HANDEL William	
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	HENNEQUIN Virgil	
CHALVET Marie-Ange	HENRI Pascal	
CHAMPAGNE Anicet	HIMEUR Aïcha	
CHAMPAGNE Bernard	HIRTZIG Jack	
CHEVALIER Bertrand	HONORÉ Nicolas	
CHOISELAT Emmanuel	HOUARD Bruno	
CHOMAT Christophe	HUBINOIS Alain	
COCHET Jean-Michel	HUP Carole	
CORNEVIN Jean-Pierre	JOLLIOT Marie-France	
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAHDOUH Fadi	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEPRINCE Didier	
DELAITRE Guy	LEROY Marie-Thérèse	
DENIS Valéry	MAGLOIRE Arnaud	
DESROUSSEAU Pascal	MALARMEY Michelle	
DRAGON Jean-Luc	MARTY Rémy	
DRIAT Boris	MEIRHAEGHE Jean-François	
DUCHÊNE Annie	MEIRHAEGHE Sonia	
DUQUESNOY Olivier	MENNETRIER Nicolas	
DUSACQ Maxime	NINOREILLE Francine	
FARINE Bruno	OUADAH Karima	
FINOT Patrick	PAUWELS Cécile	
FLEURET Dominique	POIVEZ Kevin	
FRAENKEL Stéphanie	POTTIER Denis	
FRAPIN David	QUINTART Sylvie	
GACHOWSKI Jacques	RAGUIN Jacky	
GARIGLIO Elisabeth	REHN Yves	
GARNERIN David	RESLINSKI Jean-François	

**Représentés :** BUTAT André par MILESI Franck, GAUTHIER Anne-Sophie par CHATELAIN Edouard, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VAN DE ROSTYNE Alain par PAJOT Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOISSEAU Dominique à LE CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GAURIER Marlène à REHN Yves, GONCALVES José à DEHARBE Dominique, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, LANOUX Claudie à QUINTARD Sylvie, LEMELAND Caroline à HONORÉ Nicolas, LEMELLE Flavienne à GUILLAUMET Virginie, LEQUIEN Ombeline à CAFFET Gaëlle, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, PETIT Christine à FINOT Patrick, PORTIER-GUENIN Françoise à SEBEYRAN Marc, RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno.

**Excusés :** BEURY Loëtitia, BILLET André, BLASCO Thierry, GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MOSER Alain, NONCIAUX-GRADOS Véronique, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Jérémy LEBECQ.

<b>DELIBERATION N°01</b>	<b>Attributions 2021 de fonds de concours au titre du guide des aides</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Catherine LEDOUBLE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>100</b>	<b>121</b>	<b>121</b>			

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2021**

**ATTRIBUTION 2021 DE FONDS DE CONCOURS  
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

Annexe : proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant 2021

**Exposé :**

Conformément à la délibération n°04 du 8 avril 2021 et relativement aux échanges préalables, il a été convenu le traitement prioritaire des dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours inférieurs à 50 000 €. Ces dossiers ne seront pas comptabilisés dans les quotas décidés pour la suite du mandat.

Par ailleurs, les dossiers 2018 et 2019 d'un montant de fonds de concours supérieurs à 50 000 €, les dossiers déposés en 2020 en attente de complétude et les dossiers 2021 seront traités suivant la limite fixée d'un dossier par commune d'ici la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement.

Compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 5 dossiers, il vous est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

**1. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2018/2019 <50 000 €**

**Communes de plus de 1 000 habitants < 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Payns.

La Commune de Payns a souhaité réaliser l'aménagement des abords du stade de football.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 76 750 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 15 350 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

**2. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants : dossiers déposés en 2020/2021 ou 2018/2019 >50 000 €**

**Communes de moins de 1 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Assenay.

Face à la dégradation de la chaussée et afin de poursuivre la rénovation de voirie entreprise depuis 2011, la Commune de Assenay a souhaité réaliser l'aménagement de la rue du Viard.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 31 050 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 210 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montiéramey.

La Commune de Montiéramey a souhaité réaliser la rénovation énergétique de la mairie.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 16 283 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 257 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Villechétif.

La Commune de Villechétif a souhaité réaliser un espace de loisirs et équipement multisports en centre bourg.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'assiette éligible du projet est estimée à 89 566 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 17 913 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de plus de 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Parres-aux-Tertres.

La Commune de Saint Parres-aux-Tertres a souhaité construire un bâtiment périscolaire et extrascolaire.

Une autorisation de démarrage anticipé est accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 913 450 € H.T. sur un coût total de 1 616 725 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 182 690 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** au titre du dispositif de cofinancement structurant, les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote